



OFFRE D'EMPLOI

Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

Et Opérateur vidéoprotection

Poste à temps complet

Lettre de motivation et C.V.

A adresser à Monsieur le Maire

Date limite de réception : jeudi 30 juillet 2026

Poste à pourvoir le 1^{er} septembre 2026

Mission principale du service : Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement des véhicules ainsi que l'affichage et la validité des certificats d'assurance. Constaté les infractions au code de l'environnement. Participer à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

MISSIONS ET ACTIVITÉS DU POSTE

1 – Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement

- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur la voie publique,
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques,
- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement, du code des assurances,
- Relevé une infraction et la qualifier,
- Etablir des procès-verbaux d'infraction y compris par le procès-verbal électronique (PVe),
- Saisir les données informatiques relatives aux amendes forfaitaires,
- Rédiger des écrits professionnels liés à l'activité (comptes rendus, rapports d'activité et de surveillance),
- Surveiller de façon technique à partir de rondes et d'itinéraires.

2 – Prévention sur la voie publique

- Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique, y compris lors des entrées et sorties des établissements scolaires,
- Analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte,
- Signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents,
- Transmettre des informations par radio,
- Porter assistance aux personnes.

3 – Renseignements des usagers

- Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées,
- Expliquer les règles relatives à leur champ de compétences.

4 – Observation, analyse et exploitation des images et informations de la vidéoprotection

- Utiliser et maîtriser le système d'exploitation vidéo,
- Repérer sur écran des événements significatifs,
- Analyser l'information et la relayer vers les services compétents,
- Visionner des images enregistrées dans le cadre légal (levée de doute),
- Déclencher des outils ou différents types d'intervention (alarmes, télésurveillance, astreinte),
- Rédiger des documents de synthèse (main courante, signalements, rapports, etc...).

5 – Participation à la maintenance technique de premier niveau des équipements de vidéoprotection

- Vérifier les masquages et champs de vision,
- Aider à la définition des cycles automatiques ou des prépositions des caméras,
- Signaler les pannes auprès des interlocuteurs compétents,
- Aider les techniciens de maintenance dans leur diagnostic.

6 – Contribution au fonctionnement et à l'organisation du centre de supervision urbaine (CSU)

- Gérer le contrôle d'accès au centre de supervision urbaine pour les personnes accréditées,
- Alerter les responsables hiérarchiques sur les dysfonctionnements des procédures,
- Formuler des propositions d'optimisation des modes opératoires, des procédures et de l'exploitation du cycle des images,
- Assurer la prise en compte et la transmission des consignes entre agents et auprès des responsables,
- Prendre en compte les informations issues des partenaires de la sécurité.

COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES REQUISES

Savoirs :

- Pouvoirs de police du maire,
- Procédures et modes opératoires de la vidéoprotection et la gestion de crises,
- Code de la route,

- Code des assurances,
- Code général des collectivités territoriales sur les articles relevant de sa compétence,
- Organisation des services de la collectivité,
- Connaissance du territoire,
- Règles de syntaxe, de grammaire et d'orthographe,
- Connaissance des règles et zones de stationnement,
- Compétences de la police municipale et nationale et de la gendarmerie dans le cadre des conventions de coordination,
- Procédures hiérarchiques de transmission des consignes et informations,
- Règlementation de la vidéoprotection, de l'exploitation, de l'archivage et de la destruction des images,
- Responsabilité juridique, pénale et sociale liée à la vidéoprotection,
- Typologie des publics et connaissances actualisées de la délinquance,
- Géographie urbaine et lieux d'implantation des caméras,
- Règlement interne de la collectivité.

Savoir-faire :

Travail en équipe, réglementation sur le stationnement et son application, notions de communication, techniques de médiation et négociation, typologie des risques liés à la voie publique, procédures et dispositifs de secours (pompiers, services d'urgences médicales, etc...), règles et techniques de transmission radio, logiciels d'exploitation des images télé et vidéo, rédaction de compte-rendu, plan communal de sauvegarde, dispositif d'astreinte, logiciels d'exploitation des images télé et vidéo, techniques de maintenance de premier niveau.

Savoir-être :

Ethique professionnelle, personnelle, bonne condition physique, grande disponibilité, sens relationnel et discrétion, devoir de réserve, rigueur, maîtrise de soi.

CONDITIONS ET MODALITÉS D'EXERCICE

Moyens mis à disposition :

- Utilisation de l'outil informatique, des moyens de radio communications, de transmissions et techniques tel que le PV électronique,
- Logiciels d'exploitation des images vidéo et télévisuelles ; système de vidéoprotection, caméras, système d'archivage,
- Véhicules (vélo, scooter),
- Moyens humains équipe en binôme, trinôme.

Contraintes et conditions d'exercice ou spécificités :

- Conditions d'agrément et d'assermentation liées aux prérogatives exercées,
- Travail en équipe, par tous temps sur la voie publique,
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirées, week-end, jours fériés, nuits),
- Travail en centre de vidéoprotection en milieu confiné, travail isolé possible,
- Travail contraint, encadré par les textes, règlements et procédures,
- Travail diurne, les week-ends, et éventuellement les jours fériés (dans ce dernier cas, application des IHTS), avec planning établi sur 37 heures 30,
- Possibilité de travail nocturne en raison des nécessités de service,
- Strict respect des procédures et règles de confidentialité.

Équipements liés à l'hygiène et à la sécurité mis à disposition :

- Port d'une tenue spécifique, distincte des autres services de police.

Risques professionnels auxquels l'agent est exposé :

- Forts risques de tensions (physiques et émotionnelles),
- Risque de fatigue visuelle, physique et psychologique,
- Forte pénibilité limitant la durée d'exercice du métier.

Lettre de motivation et C.V. à adresser à Monsieur le Maire
Jusqu'au jeudi 30 juillet 2026 au plus tard
Par voie postale ou mail aux adresses indiquées ci-dessous
Ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville